



Commission de réforme fonction publique hospitalière

Par Melissa

Lorsque l'expert mandaté par l'administration écrit dans son rapport : "...tableau clinique relevant AT/maladie professionnelle..." est-il suivi par la commission de réforme ? et par l'administration qui l'a mandaté ? Merci

Par ESP

Les bénévoles qui vous répondent n'ont que votre politesse comme remerciement.

BONJOUR donc.

La réponse à votre question est:
Logiquement OUI. Car sinon, pourquoi mandater un expert ?

Par Melissa

@ESP Bonjour, merci pour votre réponse. Vraiment désolée pour mon 1er post : j'ai effectivement manqué à toute politesse et m'en excuse.